

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi, 16 mars 2010 à 19h00 sous la présidence du maire André Therrien.**

Sont également présents, les membres du conseil : Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Jean Gagné, ainsi que Alain Sasseville, inspecteur municipal.

Était absent avec motivation, le conseiller Raymond Côté  
Était absent sans motivation, le conseiller Laurent Tremblay

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil.

### **2010-03-46 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Sylvain Côté  
Et secondé par Philippe Verly

Que monsieur Alain Sasseville agisse en tant que secrétaire de la rencontre.

## **2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lors de la convocation par courrier recommandé, il est accepté tel quel à l'unanimité.

### **2010-03-47 5. MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR L'INSPECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA CONSTRUCTION DES RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT GÉNIDEF (SECTEUR ST-GABRIEL).**

CONSIDÉRANT l'avancement actuel des travaux de construction des rues du développement de Génidéf dans le secteur St-Gabriel,

CONSIDÉRANT le fait qu'à cette étape-ci des travaux le constructeur nécessite que l'on procède à l'inspection des infrastructures de cette étape de la construction,

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil municipal n'est que le 6 avril prochain et donc, que l'ouverture des

soumissions des firmes d'ingénieurs désirant procéder à l'inspection des travaux ne sera pas faite avant cette date,

CONSIDÉRANT que Génidef va fournir les plans et devis signés par un ingénieur de Génivar avant l'inspection des lieux,

CONSIDÉRANT que Génivar doit nous fournir un plan de travail et un estimé des coûts,

Il est proposé par : Rolland Camiré  
Et secondé par : Sylvain Côté

D'autoriser monsieur Alain Sasseville, inspecteur municipal, à embaucher monsieur Jean Beauchesne, de la firme d'ingénieurs Génivar, pour procéder à l'inspection de toutes les étapes de construction des rues privées appartenant à Génidef.

De plus, notre ingénieur devra exiger les documents suivants à savoir :

- Les calculs de débits des eaux pluviales provenant du développement
- La conception et le dimensionnement des ponceaux qui traversent les rues ainsi que ceux qui devront être installés pour les entrées charretières.
- La localisation et la conception du bassin de rétention s'il y a lieu afin de s'assurer que les nouveaux débits ne provoqueront pas de problèmes en aval du développement.

Proposition adoptée

**2010-03-48**

## **2. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 19h50.

Proposition adoptée

André Therrien, maire

Alain Sasseville, secrétaire

## **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je, André Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Therrien, maire (signé par Philippe Verly, maire-suppléant)